

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

N° : R-4175-2021

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **RAPHAËL DUQUETTE**, directeur Développement et stratégie des gaz renouvelables, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, Énergir dépose, sous pli confidentiel, certaines informations contenues à la pièce Énergir-52, Document 1;
4. Plus précisément, les informations confidentielles contenues à l'annexe Q-1.1 de la pièce Énergir-52, Document 1 contiennent les prix, ou les informations permettant de les déduire, consentis par Énergir pour l'achat de gaz naturel renouvelable (ci-après « **GNR** ») auprès de ses fournisseurs;
5. Or, les informations confidentielles contenues à l'annexe Q-1.1. de la pièce Énergir-52, Document 1 sont des informations de nature commerciale qui, si elles sont divulguées au public, pourraient permettre aux différents producteurs et fournisseurs de GNR d'ajuster leur offre en conséquence et de formuler des propositions moins avantageuses, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures d'Énergir et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations confidentielles contenues à l'annexe Q-1.1. de la pièce Énergir-52, Document 1, et ce, pour une durée indéterminée;
7. À ma connaissance, tous ces faits allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Montréal, le 9 mai 2022.



RAPHAËL DUQUETTE

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 9^e jour de mai 2022



Melissa Joly, no. 152176
Commissaire à l'assermentation pour le Québec